

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 13 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	5

Objet de la délibération
SCoT/Urbanisme : Bilan de la concertation
Référence
17_20260213_2.1

Date de la convocation
26/01/2026 et 09/02/2026

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamiinois.fr">http://grandamiinois.fr</a>
16/02/2026

L'année deux mille vingt-six, le 13 février à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2026. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois - 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE, Jean-Jacques STOTER.

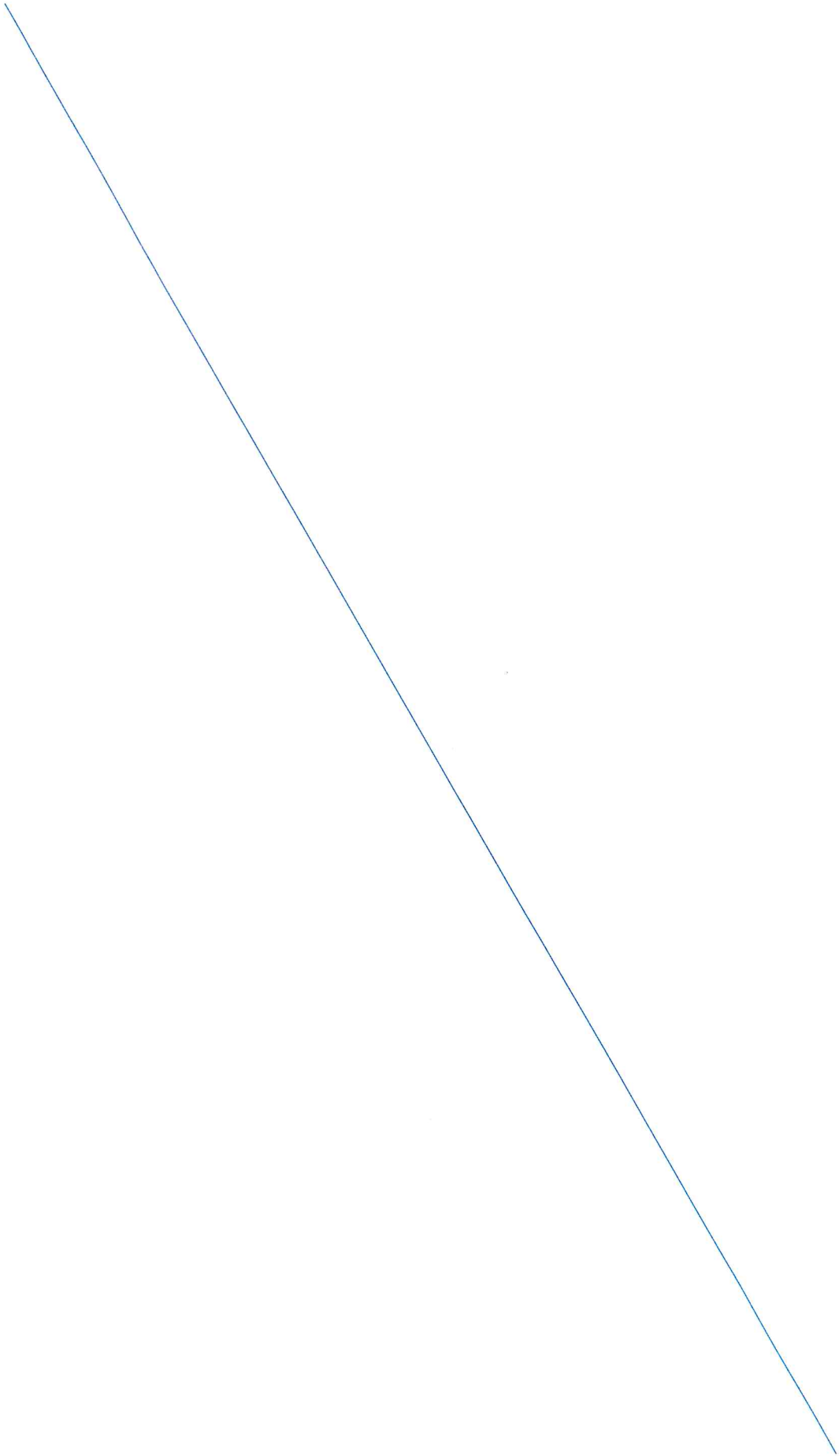
Excusés ayant donné procuration :  
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSÉS, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOUARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

1 élu de la CA Amiens métropole démissionnaire, non remplacé.

1 élu de la CC du Grand Roye décédé, non remplacé.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Le rapport joint aux élus a pour objet de dresser le bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois, préalablement à l'arrêt du projet par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment à l'article L.103-2, la concertation constitue une étape essentielle de l'élaboration du SCoT. Elle vise à associer, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et l'ensemble des personnes concernées, afin de garantir une information claire et accessible sur les enjeux du projet et de permettre l'expression du public.

Le présent bilan retrace le cadre réglementaire et politique de la concertation, rappelle les modalités définies par le Comité syndical, décrit les dispositifs effectivement mis en œuvre et précise la méthode retenue pour recueillir et analyser les contributions du public.

La concertation menée dans le cadre de la révision du SCoT du Grand Amiénois s'inscrit dans une démarche continue, engagée de longue date et renforcée à l'approche de l'arrêt du projet.

En s'appuyant sur les modalités définies par la délibération du 19 décembre 2018 et sur un dispositif diversifié et adapté aux spécificités du territoire, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a entendu garantir une information large du public et offrir des possibilités d'expression tout au long de la procédure.

Le présent bilan constitue une étape préalable à l'arrêt du projet de SCoT.

Il est porté à la connaissance du Comité syndical, puis sera joint au dossier soumis à l'enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- A pris acte du bilan de la concertation menée dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois, préalablement à l'arrêt du projet.
- S'engage à joindre le bilan de la concertation à l'enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Fait et délibéré le **13 FEV. 2026**  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,  
P. RIFFLART

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	17_20260213_21
Objet :	SCOT : Bilan de la concertation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	080-200082063-20260213-17_20260213_21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20260213-17_20260213_21-DE-1-1_0.xml	text/xml	993 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D__lib17_Bilan de concertation SCOT.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20260213-17_20260213_21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo
<b>Annexe (Rapport de présentation)</b> Nom original : Annexe6_Bilan concertation SCOT.pdf Nom métier : 21_RP-080-200082063-20260213-17_20260213_21-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.4 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	16 février 2026 à 14h41min30s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	16 février 2026 à 14h41min49s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	16 février 2026 à 14h50min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 février 2026 à 14h50min06s	Transmis au MI

